

Critères d'attribution

Le maître d'ouvrage attribue l'occupation au soumissionnaire ayant présenté la proposition correspondant le plus au besoin de la collectivité.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution de l'occupation.

N°	Description	Pondération
1	Note explicative sur le fonctionnement et l'approvisionnement	50
2	Conformité PMR	25
3	Critère environnemental : qualité du locker	25
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, l'occupation sera attribuée au candidat obtenant la meilleure note.